

Documents à préparer pour l'inscription

1. Pour TOUT le monde :

- ▶ *Les **papiers d'identité** des adultes et des enfants qui vont occuper le logement.*
- ▶ *Un certificat de **composition de ménage datant de moins de 3 mois**, délivré par le service de la population de L'administration communale*
- ▶ *L'avertissement-extrait de rôle (document des impôts) de l'**exercice d'imposition 2020 des revenus 2019**.*
- ▶ *Une attestation avec les montants d'un service délivrant les allocations familiales pour les enfants à charge.*

Les **preuves des revenus** des membres majeurs du ménage : **soit,**

a. Si vous ou un membre du ménage (enfant compris) travaille :

- ▶ ***LES TROIS** dernières fiches de paie de **TOUTES** les personnes majeures exerçant une activité professionnelle.*

b. Si vous ou un membre du ménage est au chômage :

- ▶ *Une attestation délivrée par votre syndicat ou par la CAPAC avec le montant de votre allocation.*

c. Si vous ou un membre du ménage est aidé par le CPAS :

- ▶ *Une attestation du CPAS **et/ou** une copie de la carte médicale.*

d. Si vous ou un membre du ménage est pensionné :

- ▶ Une attestation avec le montant de l'Office National des Pensions

e. Si vous ou un membre du ménage perçoit un revenu de la mutuelle ou de la viêrg noire :

- ▶ Une attestation avec le montant des allocations de mutuelle ou autre.

2. Si vous ou un membre du ménage a un handicap/invalidité de plus de 66% :

- ▶ Une copie d'une attestation **du ministère de la prévoyance sociale** de moins de 5 ans.

OU

- ▶ Une attestation de la **mutuelle après une année d'incapacité de plus de 66%**

OU

- ▶ Une attestation délivrée par les **allocations familiales majorées** pour un enfant handicapé à charge.

OU

- ▶ Une attestation délivrée par **l'assurance ou par le fond des accidents du travail ou des maladies professionnelles.**

ET dans tous les cas :

- ▶ Un dossier médical délivré par un spécialiste attestant du suivi de votre/vos pathologie(s).

3. Si votre logement est insalubre :

- ▶ Une copie de l'arrêté d'insalubrité délivrée par la Bourgmestre en application de l'art.135 de la loi communale

OU

- ▶ Une copie de l'avis d'inhabitabilité ou d'insalubrité nécessitant de **QUITTER** de logement délivré par la Direction Régionale du logement.

4. Si vous avez reçu un préavis de votre propriétaire AVANT la fin de votre bail :

- ▶ Une copie de la lettre de préavis avec la preuve du recommandé
- ET**
- ▶ Une copie de votre bail/convention.

5. Si vous êtes en situation de surendettement :

- ▶ **Une attestation d'un service de médiation de dettes, agréé ou de votre administrateur de biens.**

Vous devez vous munir des originaux ainsi que d'une copie complète de chacun des documents. (Aucune copie ne sera faite sur place)

DOSSIER INCOMPLET = PAS D'INSCRIPTION